Ville du Perche

la Loupe

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE

Nous, Maire de la Ville de LA LOUPE
Vu, la demande de l'entreprise CIRCET/FREE 269 Avenue Lion – 83210 SOLLIES PONT tendant à obtenir l'autorisation de stationner un véhicule au droit du n° 14 rue de Châteaudun, le temps de procéder au raccordement aérien de leur client
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code pénal,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
Considérant que ce stationnement constitue une gêne pour la circulation de tous véhicules et des piétons,

Arrêté n° 193/2026

ARTICLE 1 : L'entreprise CIRCET / FREE est autorisée à stationner un véhicule sur les places de stationnement existantes au droit des n° 10 à 14 rue de Châteaudun – 28240 La Loupe, le temps de procéder aux travaux décrits ci-dessus **à partir du 15 octobre et pour une durée d'une semaine.**

ARTICLE 2 : La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de stationnement interdit, dévoiement piétons incomberont entièrement au pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire a la charge et la responsabilité de la protection et de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par la signalisation routière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra être obligatoirement affiché sur les véhicules de façon visible.

ARTICLE 5 : Tout arrêt ou stationnement aux dates et endroits définis au présent arrêté sera considéré comme gênant en référence à l'article R417.10 du Code de la Route.

ARTICLE 6 : Le pétitionnaire devra garantir un passage sans danger pour les piétons sur les trottoirs, pendant toute la durée du stationnement.

ARTICLE 7 : La Gendarmerie, les services communaux et l'intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une ampliation sera adressée aux services départementaux.

Fait à LA LOUPE, le **13 octobre 2026**
Certifié exécutoire par l'Adjoint au Maire délégué

MAIRIE DE LA LOUPE 28240

Pour le Maire
L'Adjoint au Maire délégué,

MAIRIE DE LA LOUPE 28240

Pierre BOUSTIERE